

69257
Code INSEE

COMMUNE DE VAUX EN BEAUJOLAIS
Commune

06 - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mr PERRIN Jean-Charles, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 462 909,38 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	27 818,05 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	435 091,33 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	462 909,38 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-396 820,75 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	68 434,55 €
Besoin de financement F	=D+E -328 386,20 €
AFFECTATION = C	=G+H 462 909,38 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	328 386,20 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	134 523,18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 155 440,00 € ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mr PERRIN Jean-Charles, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/03/2026 et de la publication le 05/03/2026.

A Vaux en Beaujolais, le 03/03/2026.

PERRIN Jean-Charles, maire

RENOUX LAURENCE,
Secrétaire de séance.